



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

crustacés

Question écrite n° 111865

Texte de la question

M. Christian Vanneste souhaite interroger le M. le ministre de l'agriculture et de la pêche au sujet de la protection des crustacés lors de leur commercialisation. Tous les ans, en période de fête, les homards vivants, crabes et autres crustacés sont tués à des fins gastronomiques. La vente de ces crustacés vivants leur vaut de longues heures d'agonie et d'asphyxie dans les vitrines. L'Italie a déjà pris des mesures pour éviter ces situations par le biais de lourdes amendes. Il aimerait connaître la politique du Gouvernement afin d'améliorer les conditions de vente des crustacés.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur la protection des crustacés lors de leur commercialisation. A ce sujet, il est notamment fait référence au traitement d'espèces comme le crabe ou le homard durant leur mise en vente lors des périodes de fêtes. Parmi les priorités du plan d'avenir pour la pêche (PAP) annoncé en juin 2006, figure l'amélioration des conditions de commercialisation. Si cet objectif vise en premier lieu le renforcement de la qualité et de l'hygiène, il apparaît important de l'étendre à d'autres enjeux essentiels comme la prise en compte du respect des espèces vivantes mises en vente. Un travail en cours associé à la fois la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) et la direction générale de l'alimentation (DGAL) il permettra d'apporter une réponse à ce problème qui intéresse de plus en plus de consommateurs de produits de la mer, sensibles au respect apporté aux espèces tout au long de la chaîne de commercialisation.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111865

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 2006, page 12608

Réponse publiée le : 27 février 2007, page 2101